

Wer hier regieren will, muss darauf verzichten, einen eigenen Charakter zu besitzen. Das hatte Thorn nicht fertig gebracht und so zog er es vor, zu gehen.»

Le 26-10-1892, Victor Thorn retourne au Conseil d'Etat tout en entrant comme conseiller à la Cour supérieure de Justice.

Le 19 novembre il est nommé membre de la Commission chargée de réorganiser l'administration de l'Hospice du Rham (18); deux jours plus tard il assume la présidence de cette Commission.

Le 1^{er} mai 1893 il est désigné aux fonctions de membre suppléant à la Haute Cour Militaire et le 1^{er} novembre de la même année à celles de membre de la Commission chargée d'examiner les comptes d'exploitation du réseau Guillaume-Luxembourg.

Le 1^{er} avril 1904, il fait partie, avec H. Vannérus et Jos. Rischard, Ch. de Waha étant secrétaire, de la Commission instituée par P. Eyschen et ayant le caractère d'un corps consultatif, pour fournir au Gouvernement des avis dans les questions relatives au droit international privé.

Victor Thorn était un des membres les plus distingués du Conseil d'Etat. Depuis le 31 janvier 1895 il appartenait au Comité du Contentieux, et à partir du 28 décembre 1914 jusqu'à son entrée au Gouvernement Eyschen (3-3-1915), il fut chargé de la présidence du Conseil d'Etat. Nous ne croyons pas être contredit quand nous prétendons que c'est au sein de ce haut corps que Thorn rendit à son pays les services les plus insignes.

Des nombreuses traces que Thorn a laissées au Conseil d'Etat, nous ne mentionnerons que l'avis que lui et Jos. Steichen donnèrent en automne 1912, sur sa demande, au Directeur général de l'Instruction publique P. Braun, qui, vu le retard mis par la Grande-Duchesse à signer la loi scolaire, se demandait comment respecter le délai légal de deux mois entre la promulgation et la mise en exécution de la loi. C'est, entre autres, sur l'avis de ces deux éminents jurisconsultes que Braun crut avoir trouvé l'œuf de Colomb en rapportant, par arrêté ministériel, la rentrée des classes au 14 octobre.

LE PROCUREUR GENERAL D'ETAT

Le 13 janvier 1899 décédait Jules Chomé, procureur général d'Etat.

Le Gouvernement Eyschen-Kirpach-Mongenast-Rischard n'étant plus en mesure de s'appuyer sur une majorité parlementaire — ce n'est que pour